

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 « PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
 "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
 Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
 sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme ÉGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET :	
EMBOUTEILLAGE	DE
LAPALISSE	-
CONVENTION	
D'OCCUPATION	DE
LOCAUX	

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, organisatrice de la manifestation Embouteillage de Lapalisse 2026, bénéficie de la collaboration de différents acteurs locaux pour la bonne organisation de cet événement qui rassemble plusieurs milliers de participants et de visiteurs.

M. Fabrice MACHURET – SCI FC REPUBLIQUE - La Pépie - 03120 BILLEZOIS - collabore en permettant la mise à disposition de son local vacant, situé au 1 quai de Besbre dont il est propriétaire, pour l'accueil d'une exposition temporaire intitulée « Ancienne Brigade de Gendarmerie de l'Embouteillage », visible depuis l'extérieur, et dont l'intérieur est ouvert uniquement durant le week-end de l'événement, les 9, 10 et 11 octobre 2026.

Afin de définir les engagements réciproques de la structure Communauté de Communes Pays de Lapalisse, organisatrice de l'Embouteillage de Lapalisse 2026, et du propriétaire M. Fabrice MACHURET – SCI FC REPUBLIQUE, il est proposé d'officialiser cette collaboration par le biais d'une convention.

Madame la Présidente présente ainsi le projet de convention à signer avec le propriétaire.
La présente convention est proposée pour la période du 12 août au 13 octobre 2026.

Indemnité forfaitaire d'utilisation : Pour l'utilisation de ce local, il est proposé d'attribuer une indemnité forfaitaire d'un montant de 240 € pour l'ensemble de la période.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de sa Présidente, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la convention présentée pour la mise en place de l'exposition temporaire Ancienne Brigade de Gendarmerie local au 1 quai de Besbre en annonce et pendant l'Embouteillage de Lapalisse 2026,

- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec le propriétaire M. Fabrice MACHURET – SCI FC REPUBLIQUE.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUIL. 2026
Publié le : 16 JUIL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »